

DEUXIÈME ORDRE DU JOUR

MOTIONS ET AVIS DE MOTIONS

1. M. A. E. Thibodeau donne avis qu'il proposera à la prochaine séance que l'article VII de la constitution de cette Association soit amendé en y ajoutant ce qui suit : *Toute question de droit ou de pratique ne sera définitivement adoptée ou rejetée qu'après avoir été soumise et discutée à une première session de cette Association, tenue à Montréal ou à Québec, et avoir été soumise et discutée de nouveau à la session de l'année suivante.*

2. Conformément à l'avis de motion donné par M. Auger, à la dernière session, il est résolu unanimement, sur motion de M. H. E. Poulin, secondé par M. Joseph E. Lefebvre, que l'article VIII de notre constitution soit amendé en substituant aux mots : *"à la fin de la dernière séance de chaque session,"* les mots suivants : *"Au commencement de la première séance de chaque session, aussitôt après lecture du procès-verbal de la dernière séance ; et tels* X *"officiers nouvellement élus ne devront prendre charge qu'après la session à laquelle ils ont été nommés."* (C

3. Sur motion de M. E. S. Orr, secondé par M. Joseph H. Lefebvre, il est résolu unanimement :

Que cette Association nomme M. le Président, M. Edouard Rémillard, le Secrétaire et M. H. S. Foster, pour s'aboucher avec les compagnies d'assurance, et pour obtenir le plus bas taux possible, afin que les membres de cette Association renouvellent leurs assurances à la compagnie qu'ils choisiront.

TROISIÈME ORDRE DU JOUR

ELECTIONS DES OFFICIERS

Sur motion de M. H. E. Poulin, secondé par M. Joseph Stevens, J. C. Auger, Ecuyer, est unanimement nommé Président de cette Association.